

Legislative  
Assembly of  
Ontario



Assemblée  
législative de  
l'Ontario

---

# COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

## QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DE PREMIER CYCLE

(Rapport annuel 2014 de la vérificatrice générale de l'Ontario, section 4.11)

1<sup>re</sup> session, 41<sup>e</sup> législature  
64 Elizabeth II

ISBN 978-1-4606-5869-7 (Imprimé)  
ISBN 978-1-4606-5871-0 [Anglais] (PDF)  
ISBN 978-1-4606-5873-4 [Français] (PDF)  
ISBN 978-1-4606-5870-3 [Anglais] (HTML)  
ISBN 978-1-4606-5872-7 [Français] (HTML)

Legislative  
Assembly of  
Ontario



Assemblée  
législative de  
l'Ontario

L'honorable Dave Levac  
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son rapport et de le confier à l'Assemblée.

Le président du comité,

Ernie Hardeman

Queen's Park  
Juin 2015



# COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

## LISTE DES MEMBRES

1<sup>re</sup> session, 41<sup>e</sup> législature

ERNIE HARDEMAN  
Président

LISA MACLEOD  
Vice-présidente

HAN DONG

PERCY HATFIELD

JULIA MUNRO

LOU RINALDI

JOHN FRASER

HARINDER MALHI

ARTHUR POTTS

PEGGY SATTLER a régulièrement été membre suppléante du comité.

---

William Short  
Greffier du comité

Erica Simmons  
Recherchiste



---

**TABLE DES MATIÈRES**

PRÉAMBULE	1
REMERCIEMENTS	1
CONTEXTE	1
Audit de suivi de 2014	2
État des mesures prises en réponse aux recommandations du Bureau du vérificateur général : Résumé	2
PROBLÈMES SOULEVÉS DANS LE CADRE DE L'AUDIT DE SUIVI ET AUPRÈS DU COMITÉ	2
LISTE COMPLÈTE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	4



## PRÉAMBULE

Le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015, le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences publiques pour discuter de l'audit de suivi sur la qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle (section 4.11 du *Rapport annuel 2014* de la vérificatrice générale), un domaine régi par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Le Comité avalise les observations et les recommandations de la vérificatrice générale et présente ses propres constats, points de vue et recommandations dans le présent rapport. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités est prié de donner suite à ces recommandations par écrit au greffier du Comité dans les 120 jours suivant le dépôt du rapport auprès du président de l'Assemblée législative, sauf indication contraire.

## REMERCIEMENTS

Le Comité souhaite remercier les représentants du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « Ministère ») ainsi que les représentants de l'Université Brock, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et de l'Université de Toronto. Il souhaite également souligner la contribution du Bureau du vérificateur général, du greffier du Comité et du personnel du Service de recherche de l'Assemblée législative aux audiences et à la rédaction du présent rapport.

## CONTEXTE

Dans son *Rapport annuel 2012*, le vérificateur fait état d'un audit de l'optimisation des ressources sur la qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle. Cet audit avait pour but d'évaluer la mesure dans laquelle le Ministère et les universités ontariennes à l'étude recueillent, analysent et communiquent périodiquement des renseignements utiles sur la qualité de l'enseignement offert aux étudiants de premier cycle. Un audit de suivi a ensuite été publié dans le *Rapport annuel 2014*.

L'audit de 2012 a démontré que même si les universités à l'étude ne menaient officiellement aucune activité d'évaluation ou de communication à ce sujet, ces trois établissements avaient déjà recueilli des renseignements pouvant servir à l'évaluation de la qualité de l'enseignement. À vrai dire, toutes les universités, y compris celles qui nous concernent, demandent aux étudiants de premier cycle d'évaluer leurs cours et leurs professeurs, mais seulement un quart des 20 universités ontariennes financées par des fonds publics transmettent les résultats de ces évaluations aux étudiants pour les aider dans leurs choix de cours.

Par ailleurs, bien que les trois universités réalisaient une évaluation annuelle des professeurs à temps plein, cette évaluation ne comprenait pas toujours une rétroaction approfondie sur les méthodes d'enseignement ou des incitatifs à l'amélioration, au besoin. De plus, aucune des trois universités n'effectuait d'évaluation pour les professeurs à la leçon.

## **Audit de suivi de 2014**

### *État des mesures prises en réponse aux recommandations du Bureau du vérificateur général : Résumé*

En 2014, le Ministère et les trois universités à l'étude ont indiqué que des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre d'un grand nombre (70%) des recommandations du *Rapport annuel 2012*, lesquelles visaient à maintenir ou à améliorer la qualité de l'enseignement. Le rapport rappelle qu'en 2012, on avait noté que : « les universités devaient en faire plus pour s'assurer que la qualité de l'enseignement est valorisée, encouragée et récompensée<sup>1</sup>. » L'audit de suivi de 2014 révèle que certaines des recommandations comprises dans l'audit de 2012 ont été pleinement mises en œuvre par au moins une des universités évaluées. À noter :

- Une de ces universités a mis sur pied, dans certains de ses départements, un outil d'évaluation des cours en ligne, dont les résultats sont accessibles à la plupart des étudiants, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées lorsqu'ils choisissent leurs cours.
- Les trois universités ont offert plus d'activités de perfectionnement professionnel à leur personnel enseignant.
- Il y a encore des progrès à faire quant à l'évaluation de la contribution et de l'enseignement des professeurs à la leçon.
- Le Ministère a commencé à recueillir des renseignements supplémentaires, dans le cadre de l'enquête auprès des diplômés des universités de l'Ontario, et à publier d'autres données sur le taux de placement des diplômés. Toutefois, ces données portent sur l'ensemble de la province et ne sont pas regroupées par université ou par programme, ce qui guiderait les étudiants dans leur choix d'établissement ou de programme.

## **PROBLÈMES SOULEVÉS DANS LE CADRE DE L'AUDIT DE SUIVI ET AUPRÈS DU COMITÉ**

Les représentants du Ministère ont informé le Comité que 66 % des Ontariens possèdent maintenant un diplôme d'études postsecondaires; le gouvernement est donc très près de son but (70 %) pour 2020. De plus, le Ministère a conclu des « ententes de mandat stratégique » avec tous les établissements d'enseignement postsecondaire financés par des fonds publics. L'enseignement et l'apprentissage, éléments clés de ces ententes, sont explicitement liés à la qualité de l'expérience étudiante.

Ces représentants ont également insisté sur le fait que le Ministère n'est pas responsable de la prestation des programmes d'éducation, mais plutôt de la supervision, du financement et de la transparence de ce secteur.

---

<sup>1</sup> Qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle, *Rapport annuel 2014*, p. 618.

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES), un organisme du Ministère, travaille avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour améliorer les résultats d'apprentissage. Pour optimiser la collecte de données sur les étudiants, le Ministère collabore aussi avec ces établissements à la mise en œuvre du code d'identification unique attribué à chaque étudiant, appelé « numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario » (NISO).

Les représentants des universités ont souligné l'attention croissante attribuée à l'excellence en enseignement au cours des dernières années. Les trois universités disposent d'un centre d'enseignement et d'apprentissage qui offre des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel aux membres du corps enseignant ainsi qu'à d'autres formateurs souhaitant améliorer ou adapter leurs compétences, apprendre de nouvelles méthodes d'enseignement ou intégrer une technologie à leur classe. De même, un des établissements peut maintenant se permettre d'engager moins de professeurs à la leçon et à temps partiel depuis la création d'une nouvelle catégorie de postes professoraux à dominante enseignante. L'efficacité de l'enseignement fait également partie des facteurs importants envisagés par les universités lors de l'attribution d'une permanence ou d'une promotion.

Les membres du Comité ont quant à eux insisté sur l'importance de suivre le cheminement des étudiants après la collation des grades. Les représentants du Ministère ont expliqué que, pour ce faire, il faut avoir recours à des indicateurs de rendement. Depuis février 2015, le Ministère recueille et publie davantage de renseignements sur ces cheminements, par établissement et dans 26 catégories de programme. Ces données portent sur la mesure dans laquelle les étudiants croient que leur champ d'études et les compétences acquises à l'université leur seront utiles dans leur travail après l'obtention de leur diplôme. Les membres du Comité ont également signalé l'utilité d'une enquête comme la *Baccalaureat Graduates Survey*, qui mesure le taux de placement et les autres résultats liés aux études dans la vie des diplômés du baccalauréat en Colombie-Britannique.

Les représentants des universités ont abordé quelques-unes des nombreuses techniques utilisées pour améliorer l'expérience étudiante au premier cycle, par exemple l'apprentissage par l'expérience, l'apprentissage intégré au travail ou l'apprentissage coopératif ou encore des séminaires en petits groupes. Tous les programmes universitaires de l'Ontario sont soumis à une évaluation périodique par l'Ontario Universities Council on Quality Assurance (le conseil des universités de l'Ontario sur l'assurance de la qualité). Ce cycle d'évaluation ne devrait pas dépasser huit ans.

Le Comité a pris connaissance des recommandations de la vérificatrice générale concernant la rétroaction sur l'enseignement offert par les professeurs à la leçon. Le représentant d'une université a expliqué que chaque cours est évalué chaque fois qu'il est offert, que ce soit par un professeur à temps plein ou un professeur à la leçon. Dans les trois universités, la proportion des cours donnés par des professeurs à la leçon se situe entre 14 % et 33 %. Le Comité fait remarquer qu'il importe d'offrir une rétroaction et des commentaires concernant l'efficacité de l'enseignement, tant aux professeurs à temps plein qu'aux professeurs à la leçon.

## **LISTE COMPLÈTE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

- 1. Que les universités continuent de prendre des mesures pour transmettre les résultats des évaluations aux étudiants pour les aider dans leurs choix de cours.**
- 2. Que les universités évaluent l'enseignement des professeurs à la leçon et étudient les répercussions des recours à leurs services sur la qualité de l'enseignement.**
- 3. Que les universités offrent une rétroaction approfondie aux professeurs à temps plein concernant la qualité de leur enseignement et des incitatifs à l'amélioration, au besoin.**
- 4. Que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités trouve des outils efficaces pour mesurer le taux de placement et les autres résultats liés à l'éducation des diplômés d'universités ontariennes.**
- 5. Que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités regroupe les données sur les taux de placement des diplômés par programme et par université, et qu'il les publie, pour aider les étudiants à prendre des décisions éclairées.**